

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : BYK GS-28

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : oilfield  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Cancérogénicité : Catégorie 2

Danger par aspiration : Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 + H320 Cause une irritation cutanée et oculaire.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Stockage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Polyol de polyéther modifié

**Composants dangereux**

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
$\alpha,\alpha'$ -(Isopropylidenedi-p-phenylene)bis( $\omega$ -hydroxypoly[oxy(méthylethylène)])	37353-75-6	>= 80 - < 100
Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic	64742-94-5	>= 10 - < 20
Naphthalene	91-20-3	>= 1 - < 5

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- |                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux               | : | S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.<br>Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.<br>Ne pas laisser la victime sans surveillance.   |
| En cas d'inhalation             | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec la peau  | : | En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.<br>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.   |
| En cas d'ingestion              | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Avis aux médecins               | : | Pas d'information disponible.   |

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés                         | : | Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche<br>Eau pulvérisée  |
| Moyens d'extinction inappropriés                       | : | Jet d'eau à grand débit  |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Manipuler comme un produit chimique industriel.<br>Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.<br>Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).   |
| Information supplémentaire                             | : | Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  |

## BYK GS-28

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Conserver à l'écart des bases fortes. Conserver à l'écart des agents oxydants.

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	ACGIH
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Naphthalene		STEL	15 ppm 75 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0

Hazardous components without workplace control parameters

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains  
 Matériel : caoutchouc butyle  
 Délai de rupture : > 480 min

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : liquide visqueux  
 Couleur : brun  
 Odeur : aromatique  
 Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation :

Point initial d'ébullition et : 291 °F (144 °C)

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

intervalle d'ébullition	
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 176.9 °F (80.5 °C) Méthode: Coupelle fermée, Tag
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 0.9886 g/cm <sup>3</sup> (68 °F (20 °C))
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 4,000 mPa.s (77 °F (25 °C))
Tension superficielle	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Stable Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 100 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

**91-20-3 Naphthalene:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 316 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 340 ppm  
Durée d'exposition: 1.00 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****91-20-3 Naphthalene:**

Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritation sévère de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**91-20-3 Naphthalene:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: Test de Draize

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: Pas d'information disponible.

**Cancérogénicité****IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Naphthalene

91-20-3

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

**NTP**

Raisonnement prévu pour être un cancérogène humain

Naphthalene

91-20-3

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:**

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Toxicité pour les poissons :  
Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques :  
Remarques: Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**
**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**
**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Produit:**

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique  
supplémentaire : Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets  
dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations internationales**
**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
 (Polyether polymer, Alkyl (C3-C5) benzenes)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods  
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

**Code IMDG**

Numéro ONU : UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 (Polyether polymer, Alkyl (C3-C5) benzenes)  
 : )  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : 9  
 EmS Code : F-A, S-F  
 Polluant marin : oui  
 Remarques : IMDG Code segregation group - none

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**
**49 CFR**

Numéro ONU / ID / NA : NA 1993  
 Nom d'expédition des Nations unies : Combustible liquid, n.o.s.  
 (Alkyl (C3-C5) benzenes)  
 Classe : CBL  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : Combustible liquid  
 Polluant marin : oui (Alkyl (C3-C5) benzenesnaphthalene)

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**
**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Naphthalene	91-20-3	100	5000

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Naphthalene	91-20-3	2 %
-------------	---------	-----

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Naphthalene	91-20-3	2 %
-------------	---------	-----

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

**Massachusetts Right To Know**

Naphthalene	91-20-3
-------------	---------

**BYK GS-28**

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

**Pennsylvania Right To Know**


Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5
Naphthalene	91-20-3

**Pennsylvania Right To Know**

$\alpha, \alpha'$ -(Isopropylidenedi-p-phenylene)bis( $\omega$ -hydroxypoly[oxy(methylethylene)])	37353-75-6
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5
Naphthalene	91-20-3

**New Jersey Right To Know**
**New Jersey Right To Know**
**U.S.: Nombre Secret** : 800963-5835

**Commercial**
**d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)**
**Prop. 65 de la Californie**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Naphthalene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**
**TSCA** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**Liste active de l'inventaire TSCA** : Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés

**DSL** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.